



# Réaliser la vérification d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur



## Durée

14.00 Heures

2 Jours

## Référence

STD-EPICO51



## Public Concerné

Personnel appelé à effectuer le contrôle périodique des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

## Objectifs :

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit :

- connaître le cadre législatif et réglementaire relatif aux EPI ;
- savoir faire le contrôle des EPI contre les chutes de hauteur.

## Contenu

### • Sensibilisation à la sécurité

- L'accident du travail
- Importance et coûts des accidents du travail
- Les responsabilités
- Prévention des accidents du travail
- Statistiques des accidents du travail

### • Cadre législatif, réglementaire et normatif relatif aux équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

- Code du travail
- Arrêté du 19 mars 1993
- Normes européennes

### • Différents composants constituant une protection individuelle contre les chutes de hauteur

- Les ancrages
- Les lignes de vie
- Les connecteurs
- Les organes de liaison
- Les organes de préhension

### • Démarches préalables aux travaux en hauteur

- Analyse du risque
- Etude des installations
- Choix des équipements
- Formation des personnels

### • Le contrôle des équipements de protection contre les chutes de hauteur

- Méthodologies pour la vérification
- Points à surveiller tout spécialement

## Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné



Flashez ce QRCode  
pour accéder à notre  
site internet



### **Moyens pédagogiques**

Supports numériques

### **Modalités d'évaluation**

Evaluation par le formateur concernant  
l'atteinte des différents objectifs visés